

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 12 mai 2026

Nombre de membres présents : 22

L'an deux mil vingt-six et le douze mai à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

05/05/2026

Date d'affichage

05/05/2026

Objet de la délibération n° 39-2026

Administration – Approbation du procès-verbal de la séance 27 mars 2026

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER, S. MASSON, S. FAUCON, V. DROUIN S. JEANNE-BROU M. CAREL, L. MERIEN, S. SEGHER, D. FOLTRAN, N. LAMBERT, A. DOUGNAC, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

F. BOYER, R. MONTAGNON, E. ENJALBERT, C. BOUSQUET, T. CAYUELA,

Pouvoirs

R. MONTAGNON à A. SECULA

C. BOUSQUET à V. DROUIN

F. BOYER à S. JEANNE-BROU

E. ENJALBERT à A. DOUGNAC

T. CAYUELA à D. VITORINO

Madame Aurélie SECULA a été nommée secrétaire

Délibération n° 01

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,